

Dialogue Etat-secteur privé, réunion du Conseil de Concertation/ Le ministre Adama Koné rassure : "Le paiement de la dette intérieure fait partie des priorités du gouvernement"

Publié le samedi 26 mai 2018 | minutes.Eco

Le Conseil de Concertation (CC) du Comité de Concertation Etat Secteur Privé (Ccesp) a fait le point des dossiers examinés au cours de l'année 2017. Cette rencontre s'est tenue cette semaine dans les locaux de la Primature à Abidjan-Plateau, en présence de quelques membres du Gouvernement et des responsables des organisations professionnelles du secteur privé.

Le dialogue Etat-secteur privé se porte bien et offre des perspectives aussi heureuses que prometteuses pour le renforcement du partenariat Etat-secteur privé d'une part et l'essor d'un secteur privé national plus dynamique d'autre part. Cet état de fait a été une fois de plus confirmé lors de réunion du Conseil de concertation Etat-secteur privé tenue le 23 mai dernier à la Primature sous la présidence du ministre de l'Economie et des Finances M Adama Koné, représentant SEM Amadou Gon Coulibaly, Premier ministre et président de cette haute instance de concertation entre l'Etat et le secteur privé.

Cette rencontre qui a enregistré la participation de plusieurs membres du gouvernement ainsi que des responsables des organisations professionnelles du secteur privé avait pour objet de faire le point des dossiers examinés au cours de l'année 2017.

Dans son allocution d'ouverture, le représentant du Premier ministre a rappelé que pour le chef du gouvernement ivoirien, "une place prépondérante est accordée au secteur privé dans la politique de développement économique de la Côte d'Ivoire, impulsée sous le leadership du président de la République Alassane Ouattara". Le ministre des Finances a surtout salué cette concertation qui a permis d'aboutir à la version amendée de l'annexe fiscale 2018, suite au dialogue actif, franc et ouvert entretenu avec le secteur privé, considéré à juste titre comme le principal moteur de la croissance économique. Le ministre Adama Koné a également indiqué que le PND 2016-2020 consacre plus 60% des ressources, comme contribution attendue du secteur privé. "Dans un tel contexte, relèvera-t-il, il importe de créer les conditions les plus optimales en vue de permettre à notre secteur privé national de jouer pleinement sa partition

en tant que créateur de richesses, moteur de la croissance et grand pourvoyeur d'emplois" le représentant du Premier ministre a par ailleurs tenu à rassurer que "le gouvernement, sous la conduite de monsieur le Premier ministre Amadou Gon entend renforcer les bases du partenariat Etat-secteur privé en étant constamment à l'écoute du secteur à travers les instances du Comité de concertation et en œuvrant à un dialogue permanent axé sur la recherche de solutions consensuelles". Pour rappel, lors de la rencontre du 23 février présidée par le Premier ministre, une réelle satisfaction du secteur privé vis-à-vis des réformes structurelles et sectorielles a été notée. De même des préoccupations ont été soulevées. C'est pourquoi lors de la rencontre du 23 mai, chaque ministre concerné a été invité à faire le point des avancées en ce qui le concerne son département. L'occasion a ainsi été donnée au ministre de l'Economie et des Finances M. Adama Koné de faire la lumière sur la gestion de la dette fournisseurs notamment.

L'état de la dette fournisseur

Au 30 avril 2018, le ministre des Finances a fait savoir que l'ensemble des décaissements réalisés en faveur des fournisseurs et prestataires de service de l'Etat, des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics Nationaux s'élève à un montant global de 536,17milliards de francs CFA réparti comme suit: 403 milliards de francs CFA pour les dépenses de l'Etat central; 50,75 milliards de francs CFA au titre des dépenses des Collectivités Territoriales, (Districts, Régions et Communes), 82,38 milliards de francs CFA pour les Etablissements Publics Nationaux.

Ces sommes ont été réglées au profit d'un nombre total de 9 128 fournisseurs et prestataires sur le territoire national.

Sur la question de calcul des délais de paiement, qui renvoie à la problématique de la maîtrise des délais de la phase d'ordonnancement en amont de la prise en charge des factures par le comptable public, le ministre Adama Koné a indiqué que des travaux sont en cours au sein de la Direction Générale du Budget et des Finances en vue de la mise en place d'un nouveau Système d'Information Budgétaire. Ces travaux qui s'inscrivent dans le cadre de la réforme des finances publiques conduiront, à compter de l'année 2019, à la prise en compte du délai de paiement des dépenses publiques à partir de la liquidation.